

BIENVENUE CHEZ VOUS !

Côté Parc

73 Avenue Jean Jaures,
Villeurbanne



Villogia vous remercie pour votre confiance
et vous souhaite un bon emménagement.





ÉDITO



*Au nom de toutes les équipes
de Vilogia,
je vous souhaite la bienvenue chez vous !*

*Nous avons mobilisé toutes nos énergies
pour vous livrer aujourd'hui votre logement
et nous continuerons à vous accompagner
tant que nécessaire.*

*Ce livret d'accueil reprend toutes les
informations dont vous aurez besoin ces
prochaines semaines.*

*Prenez le temps de le lire et posez-nous
toutes les questions que vous jugerez utiles.*

Bon emménagement !

Cécile Berry
Directrice de Territoire Adjointe
Vilogia Auvergne- Rhône- Alpes



SOMMAIRE

CADRE JURIDIQUE

- 6. TRAVAUX**
 - Achèvement
 - Isolation
 - Modification
 - Travaux après livraison

- 8. GARANTIES**
 - Délais de réserve
 - Garanties

VOS DÉMARCHES

- 10.** Assurance
 - Électricité
 - Eau

VOTRE LOGEMENT

- 12. INFOS PRATIQUES**
 - Électricité
 - Plomberie
 - Chauffage
 - Eau chaude
 - Menuiseries

- 15. ENTRETIEN**
 - Ventilation
 - Surfaces et murs
 - Plomberie et sanitaires

- 19. PRÉCAUTION**
 - Fixation
 - Électricité

VOS INFORMATIONS

- 19.** Copropriété
 - SAV
 - Notes

VOS CONTACTS

- 22.** Contacts garanties
 - Coordonnées utiles



CADRE **JURIDIQUE**

Travaux et garanties

TRAVAUX

Achèvement et Travaux de Parachèvement



L'achèvement de l'immeuble est déclaré par l'architecte avant la livraison, une fois que tous les travaux indispensables à l'habitabilité sont terminés (Article R 261-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Il exclut les travaux de parachèvement tels que la décoration des halls d'entrée, les finitions, les revêtements, et la mise en service des ascenseurs.

Cependant, l'installation de l'escalier de distribution aux étages est nécessaire pour déclarer l'achèvement.

Isolation acoustique et thermique

Les dispositions constructives, les épaisseurs des murs et des planchers, l'utilisation de matériaux isolants, et la qualité des équipements garantiront la conformité aux réglementations acoustiques et thermiques, notamment la réglementation «RT 2012».

Les bureaux de contrôle et d'études veillent au respect des normes d'isolation phonique et thermique.

TRAVAUX

Modifications

Certaines modifications ont pu être apportées pendant la construction. Elles peuvent concerner la structure, l'agencement intérieur et extérieur, les matériaux, ou les variantes constructives.

Les tolérances d'usage sont admises pour les dimensions et les surfaces, elles sont précisées dans votre acte notaire.

Les travaux respectent les règles de l'art et les modifications ne peuvent être inversées sans équivalence de qualité.

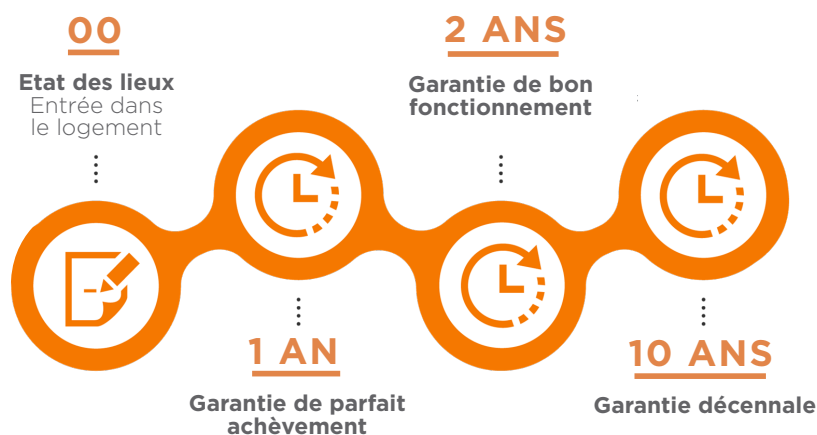


Travaux après livraison

Tout travaux affectant les parties communes (canalisations, gaines) ou l'aspect extérieur de votre logement nécessite une autorisation (en Assemblée Générale). Attention, certains travaux peuvent annuler les garanties.



— GARANTIES



Garantie de Parfait Achèvement

Couvre les désordres excluant les dommages par maladresse ou l'entretien courant.

Garantie de Bon Fonctionnement

Porte sur les éléments dissociables du corps de l'ouvrage, couvrant les dommages matériels inaptes à remplir leurs fonctions.

Vos contacts garanties :

VILOGIA

Accession

87 Cours Lafayette,

69006, Lyon

Garantie Décennale

Concerne les dommages impactant la solidité du bâtiment et ses éléments indissociables. Déclarez-les par courrier recommandé à l'assurance Dommage Ouvrage selon la police d'assurance en vigueur.

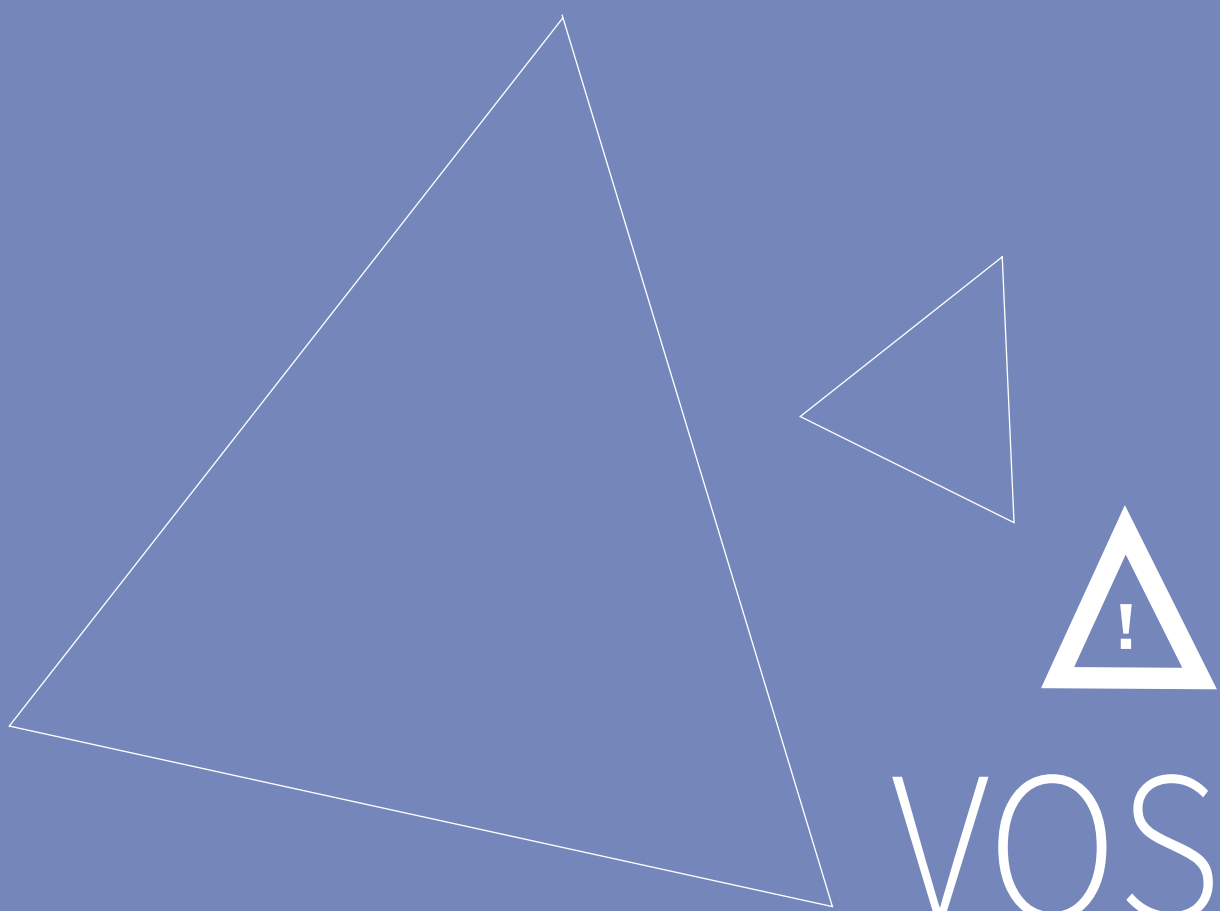
N° contrat :

76.03.006

Adresse :

10 Boulevard Vivier Merle,
69393 Lyon Cedex 03
Tel : 01 58 01 38 00

* Vous disposez de 30 jours après la livraison pour signaler par lettre recommandée avec accusé de réception les réserves non observées le jour de la livraison



DÉMARCHES

Assurance, électricité, gaz et eau.

Le saviez-vous ?

Une douche consomme entre 40 et 80 litres d'eau selon sa durée. Un bain, quant à lui, utilise entre 150 et 200 litres d'eau.

Privilégiez les douches courtes pour économiser de l'eau et réduire votre impact écologique.



Eau

Une mise en service a été réalisée par Eau du GRAND LYON pour vous permettre d'emménager sereinement dans votre logement. Prenez rendez-vous avec eux après la pose des compteurs en appelant le 09 69 32 22 12 pour souscrire votre contrat.

Électricité

Une mise en service provisoire a été réalisée par ENEDIS lors de la livraison pour permettre les essais.

La puissance actuelle de votre logement est de 1 kW, insuffisante pour votre emménagement.

Contactez votre fournisseur pour définir la puissance nécessaire :

- 9 kW pour un 2 ou 3 pièces
- 12 kW pour un 4 ou 5 pièces

GAZ / EAU / ÉLECTRICITÉ / ASSURANCE

VOS DÉMARCHES



DÈS LA REMISE DES CLÉS DE VOTRE LOGEMENT, VOUS DEVEZ ÊTRE RESPONSABLE DE VOS PARTIES PRIVATIVES.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR UNE ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION AU PLUS TARD LE JOUR DE LA LIVRAISON.



VOTRE **LOGEMENT**

Infos pratiques, entretien et précautions

INFOS PRATIQUES

Électricité



Vous bénéficiez d'une installation électrique contrôlée par le CONSUEL, avec le certificat transmit aujourd'hui ou le jour de la livraison. Votre tableau d'abonné (LINKY) est situé dans votre logement, avec un comptage électronique permettant un relevé des consommations à distance. Toute l'installation est protégée par un disjoncteur différentiel, avec des disjoncteurs divisionnaires haute sensibilité (DDHS) pour chaque circuit, repérés par des étiquettes normalisées.

ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE

Plomberie

Le robinet d'arrêt d'eau, situé dans votre logement, permet de couper l'eau rapidement. Tournez-le pour ouvrir ou fermer l'alimentation en eau. Avant de l'ouvrir, assurez-vous que tous les autres robinets sont bien fermés.



INFOS PRATIQUES

Le saviez-vous ?

La température idéale pour votre confort à la maison se situe entre 19°C et 21°C.

Baisser la température la nuit et lorsque vous êtes absent pour économiser de l'énergie.

INFOS



Chauffage

Votre installation gaz, conforme et contrôlée par Qualigaz, dispose d'un certificat que nous vous transmettons aujourd'hui. L'alimentation en gaz se fait depuis le compteur individuel situé dans les parties communes avec un comptage électronique et un relevé des consommations à distance. Une vanne de coupure est située à l'entrée du logement ou à proximité de la chaudière. (voir notice).

Réglages des radiateurs

Avec le thermostat d'ambiance dans la pièce de vie.

Avec la tête thermostatique sur l'arrivée d'eau chaude du radiateur pour les autres pièces.

Pour un fonctionnement optimal, il est recommandé d'éliminer régulièrement les poussières sur la grille des radiateurs et derrière ceux-ci. Évitez également d'encombrer les radiateurs.

2 ANS

Votre chaudière bénéficie d'une garantie de 2 ans pour l'ensemble des pièces avec un entretien annuel effectué par un professionnel agréé. Pour une gratuité des interventions et de la main d'oeuvre, **il est indispensable de souscrire un contrat d'entretien auprès d'un chauffagiste agréé**, qui réalisera également l'entretien annuel de la chaudière.

PRATIQUES_____

Menuiseries Intérieures et Extérieures

N'obstruez jamais l'espace de **ventilation entre le sol et le bas des portes intérieures.**

Fermez vos volets la nuit pendant la période de chauffe pour économiser de l'énergie.

Avant de changer la serrure de la porte palière, vérifiez auprès d'un professionnel la solidité de **l'huisserie et de la porte.**

Ne tirez ni ne soulevez les volets à la main pour éviter de les bloquer.

Ouvrez ou fermez-les complètement, car un volet bloqué à mi-hauteur ne sera pas pris en SAV. Vérifiez qu'ils sont **entièrement baissés** avant d'arrêter la manoeuvre.

Ne percez pas les coffres des volets roulants. Cela pourrait nuire à la ventilation de votre appartement et au fonctionnement de ces derniers.

Pour poser une tringle, fixez les supports sur **le mur ou au plafond.**



MENUISERIES

CHAUFFAGE

INFOS PRATIQUES

ENTRETIEN

Ventilation

Votre logement bénéficie d'une ventilation mécanique (VMC) ayant pour rôle d'assurer un renouvellement d'air permanent. Un nettoyage doit être réalisé :

**IL EST ESSENTIEL DE
NE JAMAIS OBSTRUER
LES BOUCHES
D'EXTRACTION ET
LES BOUCHES
D'AMENÉE D'AIR FRAIS
POUR ÉVITER
L'APPARITION DE
MOISSURES.**

TOUS LES 3 MOIS

Nettoyage des bouches d'extraction en enlevant le cache grillagé ainsi que la trappe avec une éponge humide et du savon dégraissant.

Nettoyage des bouches d'entrée d'air (situées sur les menuiseries) avec un chiffon sec.

TOUS LES ANS

Les filtres et les tuyaux d'aération.

Surfaces et murs

Sol souple : effectuez le nettoyage de votre sol en utilisant une serpillière légèrement humide. Évitez l'utilisation de produits détergents et la cire sur ce revêtement.

Peinture : peut être nettoyée à l'aide d'une éponge propre et légèrement humide ou d'une gomme.

Faïence : nettoyez votre surface avec un détergent ordinaire ou du savon liquide, mais n'utilisez pas d'acide, même dilué.

Plomberie et sanitaires

Entretien des réseaux :

Utilisez un détartrant à intervalles réguliers dans les évacuations sanitaires.

Vidangez et nettoyez les siphons des installations deux fois par an.

Évitez de jeter de la ouate de cellulose dans les canalisations car elle peut rapidement les obstruer.



Robinetterie : Ne jamais utiliser d'acide. Nettoyez régulièrement le brise-jet du robinet. Pour nettoyer le tartre, trempez le dans du vinaigre blanc.

Les joints : Entretenez-les à l'eau savonneuse ou avec un détergent peu agressif.

Sanitaires : Ne rien jeter dans les WC qui puisse obstruer ou engorger les canalisations d'évacuation des eaux usées. Vérifiez aussi périodiquement que la chasse d'eau s'arrête normalement pour éviter des factures de consommation d'eau excessives.



Le saviez-vous ?

La fréquence à laquelle il faut vérifier votre installation électrique est d'une fois tous les 10 ans.

Ceci afin de garantir votre sécurité et d'en vérifier l'efficacité.

PRÉCAUTIONS

Électricité

Ne jamais toucher une prise électrique ou un appareil branché avec les mains mouillées.

Un déclenchement fréquent du disjoncteur peut résulter d'un excès d'appareils branchés ou d'une surconsommation de puissance.

Respectez les volumes électriques dans votre salle de bains.

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN
D'ÉLECTROCUTION,
COUPEZ LE
DISJONCTEUR
GÉNÉRAL AVANT
D'INTERVENIR.**

EN CAS DE PRISE DÉFECTUEUSE

Vérifiez avec une lampe témoin si le problème vient de la prise ou de l'appareil. Assurez-vous qu'aucun interrupteur n'interrompt l'alimentation de la prise et que le disjoncteur correspondant est en position haute. Si le problème persiste, consultez un professionnel.

EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UNE LAMPE

Testez l'ampoule sur une autre douille. Assurez-vous que le disjoncteur correspondant est en position haute. Si le problème persiste, consultez un professionnel.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU DISJONCTEUR

Le calibre peut être insuffisant. Évitez d'utiliser simultanément tous les appareils électriques ou demandez à EDF de recalibrer le disjoncteur. En cas de court-circuit, abaissez tous les disjoncteurs, réenclenchez le disjoncteur général, puis réactivez progressivement les disjoncteurs divisionnaires.



Fixation

La composition des murs de votre logement peut varier en fonction de leur utilisation. Prenez-la en compte dans vos travaux.

Les principales chevilles pour murs pleins

						
< 50 kg	< 50 kg	< 90 kg	< 100 kg	< 150 kg	< 500 kg	< 750 kg
Cheville Polypropylène avec collerette multimatériaux	Cheville Polypropylène avec collerette	Cheville Nylon à expansion	Cheville Nylon à expansion et à ancrages	Cheville Nylon à frapper	Cheville métallique à griffes	Cheville métallique à expansion

Les principales chevilles pour murs creux

						
< 10 kg	< 20 kg	< 30 kg	< 50 kg	< 100 kg	< 130 kg	> 200 kg
Cheville crampon	Cheville plastique à expansion	Cheville nylon à transformation	Cheville métallique à expansion	Cheville bi-composant à déformation	Cheville à verrouillage de forme	Cheville métallique à grande expansion

Les principales chevilles pour mur en placo

						
< 10 kg	< 10 kg	< 15 kg	< 20 kg	< 20 kg	< 50 kg	< 80 kg
Cheville crampon	Cheville à déformation	Cheville autoperceuse à expansion	Cheville à visser	Cheville à expansion (Molly)	Cheville à expansion (Molly)	Cheville à verrouillage de forme

VOS **INFORMA- TIONS**

Copropriété, Contact et SAV



Le saviez-vous ?

Les décisions importantes de votre ASL sont prises lors des assemblées générales.

Chaque colotis peut y exprimer ses idées et ses préoccupations.

Copropriété

La copropriété est définie comme tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes, par des lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes. Les dépenses de la copropriété sont réparties selon des tantièmes, englobant l'entretien courant du bâtiment, la maintenance de l'ascenseur, la gestion des conteneurs, la sécurité incendie, la gestion des consommations d'eau, la gestion des éventuels travaux, etc.

Les coordonnées de votre gestionnaire de copropriétés sont :

Votre gestionnaire :
Mme Pinto
epinto@ngproperty.fr
09 73 05 66 48

NG PROPERTY,
1 Rue Claude Chappe,
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Tél : 04 78 17 64 00



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

VOS INFORMATIONS

LES RÉSERVES PRISES EN COMPTE EN SAV

Les réserves prises en compte dans le SAV, sont celles qui sont relatives aux garanties de parfait achèvement, biennales et décennales. Sous un délai de 30 jours après la livraison, vous pouvez adresser par courrier recommandé avec accusé de réception, toutes réserves non-esthétiques que vous aurez observées, soit à Vilogia en courrier recommandé avec AR si cela concerne votre logement, soit au syndic si cela concerne les parties communes.

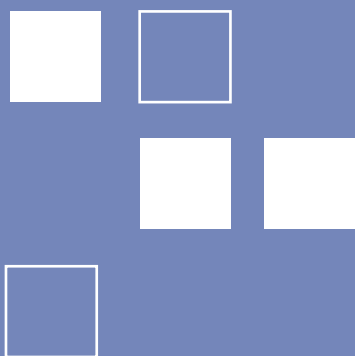
EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UNE LAMPE

Après réception de votre recommandé et suivant l'analyse/recevabilité de votre enquête, le syndic ou Vilogia effectuera la demande auprès de l'entreprise concernée par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de lui demander de lever cette réserve.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU DISJONCTEUR

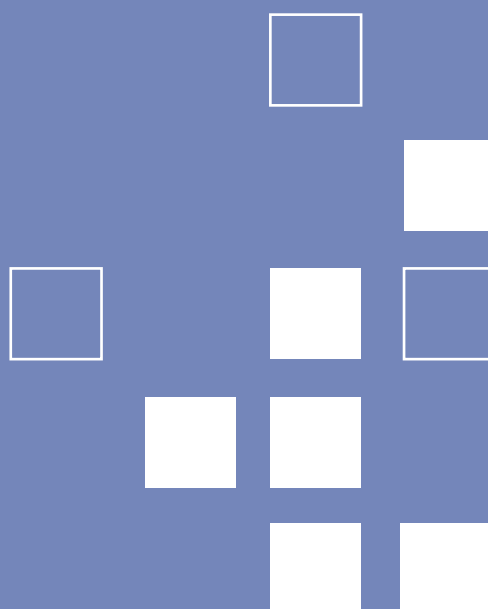
Vous avez l'obligation de laisser l'accès aux entreprises pour lever les réserves. Il conviendra à cet effet de prendre rendez-vous les entreprises. Une fois la réserve levée, il faudra signer un quitus de levée de réserves avec l'entreprise, pour qu'elle le transmette à Vilogia.





VOS CONTACTS

Contacts et coordonnées utiles



Contacts

Contacts garanties* :

Syndic de copropriété :
NG PROPERTY
1 Rue Claude Chappe,
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Votre interlocutrice :

Gestionnaire : Mme Pinto
Mail : epinto@ngproperty.fr
Tél : 04 78 17 64 00

Coordonnées utiles

Mairie

4 Place du Docteur Lazare Goujon, Villeurbanne
Lundi au samedi
04 78 03 67 67

Poste

55 Place Jules Grandclément, Villeurbanne
Lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h30
Samedi 9h-12h30

Déchèterie

1110 avenue Paul-Krüger, Villeurbanne
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h
Samedi 8h30-18h30

Numéros d'urgence :

samu	15
police	17
pompiers	18

* À compter de la date de réception mentionnée dans votre procès verbal de livraison valant état des lieux d'entrée.

NOTES



Lined area for notes, consisting of 25 horizontal lines.

NOTES



Area with horizontal lines for taking notes.



91 Cours Lafayette
69006 LYON